



Section de la Haute-Garonne

DECLARATION LIMINAIRE A LA CAPL1 DU 13 JUILLET 2016

Monsieur le Président,

Vous réunissez les représentants de la CAPL n° 1 pour examiner le mouvement local de mutation au 1^{er} septembre prochain.

Une fois encore, les élus **FO-DGFIP 31** dénoncent le calendrier mis en place par la Direction générale qui est en totale inadéquation avec la vie des services et, pire, avec celles des agents. Nous condamnons la tenue de CAP Nationales trop tardives qui pénalisent les collègues en attente de leur affectation (logement, scolarité des enfants, mode de garde pour les plus petits...). Cette situation est également complexe à gérer pour nos collègues des services RH et pour les représentants que nous sommes. C'est la conséquence d'un système lourd et inadapté au réseau DGFIP, que **FO-DGFIP** a toujours dénoncé.

Le mouvement à venir fait apparaître un excédent de 10,8 emplois à l'inverse de ceux des cadres B et C qui sont déficitaires. Les vacances d'emplois de contrôleurs et d'agents administratifs vont placer nombre de structures dans des situations compliquées et l'ensemble des personnels vont devoir en subir les conséquences. Les cadres A vont-ils devoir effectuer des missions dévolues habituellement aux cadres B et C ?

La DGFIP reconnaît deux qualités professionnelles fondamentales aux IFip à savoir leur capacité à encadrer et leur qualité d'expertise ou technicité. Pourtant, dans le même temps, elle décide unilatéralement de limiter leur carrière en supprimant la quasi totalité des C4 ne permettant ainsi plus aux inspecteurs de choisir une carrière comptable. Et cela, tout en n'accordant toujours pas la prime aux inspecteurs adjoints dont la fonction est pourtant essentielle dans la vie d'un poste ou d'un service. Nous citerons aussi nos collègues des domaines « grands oubliés » de l'harmonisation indemnitaire.

S'agissant des perspectives d'évolution de carrière des inspecteurs, elles fondent comme neige au soleil tant s'amenuisent les taux de promotions à Inspecteur principal et Inspecteur divisionnaire. Le passage à IDiv est un véritable parcours du combattant car même si la « sélection » est réussie encore faut-il trouver un poste et nombre de nos collègues doivent renoncer faute de pouvoir en obtenir un.

FO-DGFIP s'est élevée, tant sur la forme que sur le fond, contre la présentation de la nouvelle grille des agents de la catégorie A.

La Direction Générale, sous couvert du seul aval de la DGAFP, profite de PPCR pour changer fondamentalement la doctrine d'emploi avec des conséquences particulièrement négatives pour le déroulement de carrière des personnels concernés et sur les indices terminaux de leur grade.

En ce qui concerne la RIFSEEP, si nous avons pris note de son report au 1^{er} janvier 2019, pour autant **FO-DGFIP** en revendique la non-application.

Les représentants **FO-DGFIP 31** dénoncent l'augmentation du nombre d'agents affectés en « ALD », position qui apporte plus de souplesse dans la gestion des emplois d'IFip pour la direction locale et plus précisément au niveau de la mobilité. D'autant plus, que la note de service du 22 février 2016 va considérablement réduire la prise en charge de leurs frais de déplacement et va donc précariser ces agents. Nous condamnons leurs modalités d'affectation que vous effectuez hors du champ du paritarisme et donc de cette CAPL. Il est nécessaire que les élus aient une vision globale des mouvements et qu'ils reçoivent ces documents en même temps que les autres pour préparer la CAPL et disposer des mêmes informations que la Direction. Nous demandons à connaître le nombre, le nom et l'affectation de tous les agents ALD ou détachés. La situation actuelle sera aggravée par la mise en œuvre de PPCR qui prône une mobilité géographique et fonctionnelle.

1512 suppressions d'emplois !!

C'est le verdict PLF 2017, dont les fédérations syndicales auront été informées uniquement par voie de presse !

Ces suppressions viennent se cumuler aux plus de 30 000, subies sans interruption depuis 2002 et représentent rien de moins que 60% de l'ensemble de celles de la Fonction Publique de l'État !

Dans une période où nos missions exigent de plus en plus de technicité et de professionnalisme, le gouvernement persiste dans une politique de l'emploi où les perpétuelles réorganisations et restructurations ont pour but, non pas d'améliorer le service rendu mais une simple adaptation à une politique budgétaire d'austérité sans issue.

La réforme territoriale affecte également les travaux de notre CAPL car des agents de la Chambre Régionale des Comptes rejoignent nos services. A ce stade, nous tenons à rappeler que notre organisation syndicale s'est toujours opposée à la fusion des régions et considère que les décisions du comité ressources humaines créé auprès de la préfecture de région ne s'imposent pas à nos services. Certains agents étaient originaires de la DGFIP et ont, à ce titre, demandé leur réintégration par le biais du mouvement national. Pour ceux qui ne sont pas issus de nos services, à quelle date vont-ils être intégrés, sous quel statut et dans quels services ? Si socialement nous sommes favorables à l'accueil de ces agents, en revanche il nous paraît anormal que ces personnels obtiennent un poste sollicité par un agent du département ou y arrivant au 1^{er} septembre.

En outre, les inspecteurs comptables et les inspecteurs adjoints subiront la mise en place d'un centre de services communs, nommé pudiquement « service d'appui au réseau » (SAR), pour lequel, Monsieur le Président, vous vous êtes porté candidat à l'expérimentation. Cette structure remet en cause leurs missions spécifiques : encadrement et organisation, rôle de conseil auprès des collectivités locales et met en danger leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

En conclusion, les inspecteurs des finances publiques voient leurs perspectives de promotions, de mobilités fonctionnelles et de mobilités géographiques se réduire de plus en plus.

Aujourd'hui, les inspecteurs des finances publiques ont le sentiment d'une dévalorisation de leur statut !

Enfin, les élus **FO-DGFIP 31** dénoncent le nombre croissant de nominations en « ALD » et rappellent leur attachement à 2 véritables mouvements annuels de mutations nationales.